

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le treize février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le huit février s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MIRANDE Martine, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, MIRANDE Martine, PELLETIER Céline, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe, BODY Philippe, MOHSEN Raymond, NÉGRIER Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur AUBRY Yves-Marie

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

CONVENTION SPA 2023

- Délibération convention fourrière 2023,

SINISTRE INTEMPERIE DU 16/01/2023

- Proposition indemnisation de l'assurance Villasur

TARIFS COMMUNAUX 2023

- révision annuelle

PROJETS 2023

INFORMATIONS

LOTISSEMENTS

- La Paquellerie (La Font), Bilan des études déjà menées
- La Paquellerie 2 (compromis de vente de la parcelle C 0007)

RESE – RENOUELEMENT RESEAU EAU « Rue Jean Giono » - « Rue Perjus »

ECOLE – CANTINE

- Travaux cuisine centrale
- Vente du vieil équipement
- Compte-rendu de la réunion avec l'inspectrice de l'Académie (fermeture classe 2023/2024)
- Végétalisation de la cour de l'école

➤

TERDEV – Réunion atelier

- C D A et Divers Syndicats et organismes

- Compte rendu du Conseil Communautaire
- Commission Energies
- Eau et milieux naturels
- Réunions diverses

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES COMMUNALES

S.P.A. - CONVENTION ANNUELLE

Convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2023

Madame le Maire propose de renouveler la convention annuelle avec la S.P.A. de SAINTES afin de pouvoir faire appel à leur service au cas où il faudrait recueillir un animal perdu ou errant.

Elle informe que le montant de cette adhésion comprend 2 formules au choix. Elles sont calculées selon le nombre d'habitants – 455 habitants pour 2023 pour la commune de PREGUILLAC :

- **Choix 1** - 0.60 € / habitant : « tout compris » (déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + Prise en charge de l'animal en fourrière) : soit 273 €

- **Choix 2** - 0.55 € /habitant : « sans déplacement » (prise en charge de l'animal en fourrière seulement) : 250.25 €.

Madame le Maire donne lecture et détail de la convention 2023.

Après avoir entendu l'exposé et débattu, Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de passer au vote :

- **Choix 1** : cotisation 273 € (déplacement SPA pour récupérer l'animal capturé)
8 Pour - 3 Contre
- **Choix 2** : cotisation 250.25 € (prise en charge de l'animal en fourrière seulement)
3 Pour - 8 Contre

En conséquence le choix 1 est retenu à la majorité des voix.

Les Conseillers Municipaux chargent le Maire de signer la convention et les documents afférents à cette décision.

SINISTRE INTEMPERIES DU 16/01/2023 **PROPOSITION REMBOURSEMENT PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Madame le Maire rappelle les intempéries qui ont eu lieu dans la nuit du 16 au 17 janvier 2023. Elle énumère les dégâts survenus sur les bâtiments de la commune :

Atelier municipal :

- Le faitage est décollé sur une vingtaine de mètres, les tuiles ne sont plus solidaires du toit.
- Côté de la partie mitoyenne, le zinc est découvert, une partie des tuiles s'est envolée.

Médiathèque :

- Une partie du zinc côté cour a été arraché

Salle polyvalente :

- Des tuiles se sont envolées, une infiltration est constatée sur le plafond de salle de la réserve de chaises

Ecole :

- Arbres tombés qu'il a fallu finir de couper et débiter.

Madame le Maire ajoute que la majorité des dommages ont été réparés par les Agents Municipaux, seule la réparation du faitage de l'atelier n'était pas réalisable par les employés communaux.

Il a donc été fait appel à l'entreprise Repéré-Rémy qui est intervenue rapidement afin d'éviter les infiltrations.

Le sinistre a été déclaré auprès de Groupama, la Compagnie d'Assurance de la Commune. Elle a pris en charge la totalité des travaux sur présence d'un devis établi par l'entreprise, soit 384 €.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer sur ce remboursement.

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers acceptent cette indemnité à l'unanimité.

11 Pour

TARIFS COMMUNAUX 2023

Madame le Maire rappelle les tarifs communaux en vigueur concernant :

- La salle polyvalente,
- Les tivolis,
- Le bâtiment du Clone,
- La concession cimetièrè trentènaire,
- Le cours de tennis,
- La remorque,
- Les photocopies.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas changer les tarifs déjà établis selon l'annexe ci-dessous

11 Pour.

		TARIFS PARTICULIERS			TARIFS ASSOCIATIONS		
		ADMINISTRES	HORS COMMUNE	EMPLOYES COMMUNAUX	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
SALLE POLYVALENTE	ÉTÉ du 15/05 au 30/09	140,00 €	600,00 €	140,00 €	GRATUIT	600,00 €	800,00 €
	HIVER du 01/10 au 15/05	160,00 €	700,00 €	160,00 €	GRATUIT	700,00 €	800,00 €
	Cuisine avec vaisselle	40,00 €	100,00 €	40,00 €	GRATUIT	100,00 €	800,00 €
	REUNION EN SEMAINE A LA JOURNEE 9H - 18H				GRATUIT	200,00 €	800,00 €
TIVOLIS	1 Structure	100,00 €		20,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
	2 Structures	160,00 €		40,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
	3 Structures	220,00 €		60,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
BATIMENT CLONE - VIDE DE MEUBLES***	Location à la journée	50,00 €	100,00 €	50,00 €	GRATUIT	100,00 €	500,00 €
CONCESSION CIMETIERE TRENTENAIRE	3 m ²	1m ² par cavurne	Aménagement cavurnes		Pose de plaque commémorative au jardin du souvenir		
	60,00 €	60,00 €	250,00 €		39,00 €		
TENNIS	FAMILLE ABONNEMENT ANNEE JAN A DEC	40,00 €	60,00 €	40,00 €			10,00 €
PHOTOCOPIES	COPIE SIMPLE NB	0,15 €	0,15 €	0,00 €	0 €si fourniture du papier	0,15 €	
	COPIE DOUBLE NB	0,25 €	0,25 €	0,00 €	0 €si fourniture du papier	0,25 €	
	COPIE SIMPLE COULEUR	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	
	COPIE DOUBLE COUL.	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	
M.A.D. REMORQUE DECHETS TAILLE HAIES	EN SEMAINE Dépôt le matin Reprise lendemain matin maxi	80,00 €					
PORTAGE DE REPAS	BENEFICIAIRES	8,95 €					
TARIFS CANTINE	ENFANTS	Gestion CDA - Voir les tarifs avec les services de la Communauté d'Agglomération de Saintes ou consulter le site de la CDA en lien avec le site de la Mairie de Préguillac "Rubrique Mairie" à gauche de votre écran.					
	EMPLOYES - AVS						
	INSTITUTEURS						
	CLSH						
	CAMPS CLSH						
	GOUTERS CLSH						
	ENCAS CLSH						

PROJETS 2023 / 2026

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, les projets sélectionnés par la Commission des travaux qui s'est réunie le 9 février dernier.

Elle énumère les projets retenus :

- Aménagement Chemin des Arnoux
- Aménagement Parking le Clône Flanquet
- Lotissement La Paquellerie 2
- Lotissement La Paquellerie (secteur La Font)
- Décret tertiaire à suivre et compléter
- Végétalisation de la cour de l'école-
A ce propos un atelier avec la participation des enfants de l'école est fixé au 20/03 à 16h30 avec le service du CAUE
- Aménagement zone de compostage
- Entretien des voies communales (PATA)
- Création de places de parking supplémentaires devant la cantine (à la place des espaces verts)
- Refaire la peinture des volets de l'épicerie
- Nettoyage et entretien du terrain de tennis et retracer les bandes blanches
- Terrain de pétanque à rénover
- Monument aux Morts (plaque de marbre à refaire)
- Restauration partielle de l'église (pierres de façade effritées) + pose d'un panneau d'affichage

- Sécurisation de l'entrée de la cour de l'épicerie (portail électrique)
- Aménagement de la salle associative
- Amélioration du site internet
- Organisation de la parution du journal,
- Organisation de manifestations variées pour intéresser le maximum de Préguiillacais
- Créer un dépliant attractif pour les nouveaux arrivants et les touristes
- Actualiser le plan existant de Préguiillac

INFORMATIONS

LOTISSEMENT LA PAQUELLERIE 2

Madame le Maire informe que le compromis de vente de la parcelle C 0007 appartenant à la Mairie est signé avec l'agence SQUARED

La signature définitive est prévue en septembre 2023. C'est le temps nécessaire pour le déroulement de la procédure administrative (Permis d'Aménager – Prêt Lotisseur- Rédaction de l'acte de vente).

LOTISSEMENT LA PAQUELLERIE (La Font)

Comme prévu, Monsieur Aubry et Madame Raynal ont rencontré les élus des communes de St Sever de Saintonge et Romegoux. Les Maires ont présenté les lignes générales de leur projet et échanger sur les aménagements des 2 lotissements en cours de réalisation sur ces communes.

Le 14 février prochain, l'aspect budgétaire sera étudié avec Monsieur Bartholome.

Plusieurs possibilités de financement :

- Autofinancement
- Prêt relais
- Prêt
- Ligne de trésorerie

RENOUVELLEMENT RESEAU ADDUCTION D'EAU

Monsieur Négrier informe que les travaux rue Jean Giono sont suspendus. Ceux réalisés sur la rue de Perjus ont pris le relais pour profiter de la circulation réduite en période de vacances scolaires.

A la reprise de l'école, même si les travaux ne sont pas totalement terminés sur ce secteur, l'école sera à nouveau accessible pour les parents d'élèves.

Le réseau souterrain des nouvelles canalisations d'eau ayant été changé d'emplacement, la pose d'un nouveau Point Incendie prévu initialement sur le terrain enherbé près de la chaufferie, est déplacé au coin de l'atelier municipal.

Le PI sera tout aussi accessible. Il n'y aura pas de supplément tarifaire.

CHEMIN DE L'EPINEUIL

Monsieur Négrier rappelle qu'avec le remblai de récupération des tranchées, il a été décidé d'aménager le « Chemin de l'Epineuil » (chemin situé au carrefour du Chemin des Olliveaux sur le Chemin de la Croisette)

La quantité de remblais semble suffisante pour aménager l'ensemble du chemin.

ECOLE – CANTINE

Madame le Maire rappelle l'aménagement de locaux de la cantine pour passer à moyen terme, cuisine centrale. Les travaux ont été repoussés aux vacances de Pâques. La livraison du matériel est retardée.

Elle ajoute qu'après discussion avec Monsieur Pannaud, Vice-Président de la CDA chargé des affaires scolaires, en toute logique, il est convenu que les dépenses de fluides réalisées pour les élèves qui ne sont pas du RPI Préguiillac-Berneuil soient prises en charge par la CDA. Pour les dépenses concernant la réalisation des travaux de renouvellement du circuit électricité et gaz, ces travaux portant sur « les murs » devraient être pris en charge par la commune, mais comme ils sont faits à la demande expresse de la CDA, cette dernière prendra aussi en charge la dépense des travaux.

Tout cela sera effectif lorsque les services auront trouvé le moyen juridique de participer à ces dépenses.

Madame le Maire précise que les équipements de cuisson remplacés et mis à la disposition de la CDA depuis le transfert des compétences, sont restitués à la commune.

- Four électrique et à vapeur,
- Evier et plan de travail inox
- Plonge avec égouttoir
- Fourneau 6 feux
- Friteuse

Elle ajoute que la Commune de Tesson est intéressée par leur rachat pour l'aménagement d'un restaurant.

Les effectifs de l'école

Madame Mirande a participé à une réunion avec Madame Charpentier l'inspectrice de l'Académie et le Maire de Berneuil pour faire le point sur les effectifs de la rentrée prochaine.

La fermeture d'une classe est fortement envisagée. Reste à définir sur quelle commune, chaque Mairie ayant ses propres arguments pour vouloir maintenir leur nombre de classes ouvertes.

La commune de Berneuil prépare la fusion des communes « Berneuil – La Jard ». Cette union permettrait le rattachement de l'école de La Jard au RPI existant « Berneuil-Préguillac ».

A la demande appuyée des parents d'élèves, la création d'un accueil périscolaire est également envisagée sur Berneuil.

Cette fusion ne serait effective que d'ici 2 ans, cela n'empêcherait pas la fermeture d'une classe mais contribuerait peut-être à sa réouverture.

En complément Madame le Maire informe que la fermeture de classe est de tendance nationale, la population chutant depuis déjà quelques années.

Le seuil du nombre d'élèves dans les classes CP et CE1 : 24 à 26. A la rentrée 2023/2024.

- si l'on gardait toutes les classes sur le RPI : 18.40 élèves en moyenne par classe,
- en supprimant une classe : 21.5 élèves en moyenne par classe.

Avec la fusion des Communes La Jard-Berneuil, 28 élèves par classe, il y aurait donc possibilité de réouverture.

Végétalisation de la cour de l'école

2 paysagistes du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) sont venus sur site et proposent la méthode de travail suivante :

- Faire participer les enfants et les enseignants puis les parents,
- Puis organiser des séances de travail
- Choisir et décider de la réalisation - réservés aux Elus

TERDEV

Madame Dautry de TERDEV viendra présenter les ateliers qu'elle pourrait organiser sur la commune et à destination des administrés portant sur la préservation de l'environnement (fabrication de produits ménagers, cuisiner etc...)

La réunion aura lieu le 28/02 avec participation d'EAU 17 qui finance cette action.

Le premier atelier pourrait avoir lieu en mars ou avril.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Conseil Communautaire du 1^{er} février 2023

- Contrat de développement et de transition de la Saintonge Romane 2023/2025.
 - Flow vélo : 25 000 vélos empruntent 350 km de voie existantes
400 km de voies supplémentaires sont envisagés pour 2024 pour aller jusqu'à Sarlat (24).
 - Application spécifique mise en place pour faire un parcours Terra Aventura supplémentaire
- Subvention pour SARL Action Vélo
 - 15 % du budget engagé pour l'agrandissement du magasin et le recrutement de 2 employés, soit 49 480 €
- Convention entre EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) Office de tourisme et la CDA.
 - Subvention CDA 350 000 € (démarche développement durable sur toutes les actions)

- Révision de certains PLU
 - Les Gonds (depuis 2014)
 - Chérac
 - Thenac (modification) – Approbation de la modification simplifiée pour 1 îlot au Centre Bourg pour développer les commerces et encadrer les ouvertures à l'urbanisation.

- Cohésion sociale et territoriale
 - Création d'une maison France Services au quartier Bellevue à Saintes
 - Déménagement d'une partie de la Mission Locale aux locaux de l'ancienne CDA au 1^{er} mars 2023
 - Subvention pour les différentes associations
 - SAS 125 000 €
 - Re-pères 4 500 €
 - CIDFF 6 000 €
 - Maison des adolescents et des jeunes adultes 3 000 €
 - Subvention structures petite enfance
 - Los Ninos 500 €
 - Les frimousses
 - Les aventuriers
 - Le Pidou 256 000
 - Boiffiers-Bellevue 3 000 € ...

- Avenants aux marchés de travaux
 - L'aqueduc de Vénérand (gros œuvre et scénographie)
 - Comité Syndical du Pays de Saintonge Romane changement des délégués (Martine Mirande Titulaire, Bernadette Lanternat Suppléante)
 - Forum PAT (Projet Alimentaire Territorial) le 7/03/2023

Conférence des Maires le 19/01/2023

Présentation des contours de la compétence jeunesse.

- Du 10 au 14 avril : 1 semaine avec le bureau information jeunesse
 - 1 jour de présence dans chaque bassin
 - 1/2 journée avec les élus
 - 1/2 journée pour permettre la rencontre entre jeunes
 - 1 espace famille en fin de journée.

Un animateur coordonnateur Jean Regnault. Un autre serait nécessaire.

- Création d'un livre « RALBOL » destiné aux adolescents et jeunes majeurs autonomes. Un exemplaire remis à chaque commune pour avis des élus et éventuellement achat par les communes pour distribution à leurs jeunes administrés.
- Point sur les Conseillers numériques
Sur le secteur Est du territoire de la CDA, 300 personnes reçues dans l'année.
Pour la 3^{ème} année consécutive de dispositif, de 80% d'aide de l'Etat passent à 50%.
Faut-il envisager la contractualisation en mai 2023 d'un conseiller ?
1 conseiller sur les 2, quitte la CDA pour un autre emploi.

Conférence des Maires le 27/01/2023

- Courrier à tous les Maires du territoire de la part de l'IEEN (Inspecteur Education Nationale) informant des fermetures de classes pour la rentrée 2023/2024.
- Schéma proposé pour la restauration scolaire. Actuellement 24 points de confections et livraisons.
A court terme 5 points de création et livraisons :
 - Corme-Royal (400 repas)
 - Fontcouverte (600 repas)
 - Chermignac (350 repas)
 - Préguyllac (250 repas)
 - Construction d'une structure pour 2 400 repas. Le lieu n'est pas encore défini. La CDA est en recherche d'un terrain centralisé de 4 000 m².
- Présentation du SAS créé en 1995 (association de chantiers de réinsertion)
7 équipes (2 peinture – 5 maçonnerie/patrimoine)
35 personnes (26 h/semaine)
Actuellement 18 mois de programmation.

COMMISSION ENERGIE du 2 février 2023

Présentation de la filière de Miscanthus par Eau 17 et Nova Biom. Il s'agit d'une plante ressemblant à du roseau mais avec des propriétés différentes. Possibilité de faire :

- du paillage,
- des copeaux pour les chaufferies,
- de la litière pour les animaux...

Elle permet également de préserver les ressources (besoin de peu d'eau pour sa croissance). Elle existe depuis 30 ans et provient d'Asie. Implantée en France depuis 2007.

Elle est idéale pour des plantations proches des habitations car elle n'a besoin ni d'engrais ni de traitements. 4 ha sont plantés à la commune de La Clisse.

Mission du service de la CDA pour la transition écologique :

- 2.5 agents équivalents Temps Plein
 - Obligation de la mise en place du Plan Climat Air Energie
 - Diagnostic
 - Stratégies
 - Actions
 - Adaptabilité
 - Mobilités
 - Volet énergie du PLU
- A retenir 1 compétence et table ronde prévue le 4 avril à 17h30.
- Accompagnement des communes par le CEP possible (Conseiller en Energie Partagée)
 - Le décret tertiaire :
Réunion des secrétaires de Mairie (fin mars ou début avril) pour leur formation sur la plateforme OPERAT
Proposition de la création d'un poste de CEP supplémentaire avec la participation financière de chaque commune (1€ / habitant).

COMMISSION EAU ET MILIEU NATUREL

Monsieur Négrier donne le compte-rendu de la commission :

Le réseau des eaux pluviales – mise en conformité :

Le coût des travaux pour Saintes est estimé à 668 000 €. Le réseau d'eau potable étant pris en charge par Eau 17.

Le coût des travaux de la zone de Chaniers est estimé à 4 000 000 €.

Les travaux pour le bassin de stockage sont estimés à 1 600 000 € dont 400 000 € pour la CDA.

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Compétence obligatoire pour la CDA.

Proposition d'aménagements pour éviter les crues sur la ville de Saintes.

Subvention possible pour les habitants qui réalisent des aménagements pour prévenir les inondations
4 000 habitations en zone inondables sur le territoire de la CDA.

Natura 2000

1 référent / commune à partir de 2023.

Etude en cours sur le marais de l'Anglade pour approfondir cette zone particulière.

Assainissement

Ville de Saintes : travaux à hauteur de 40 000 000 € répartis sur 20 ans.

Part CDA : 10 à 15 000 000 €.

Programme ressource :

Reconquérir et préserver durablement l'eau

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 20 mars 2023 à 18h30